RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence nationale de l'habitat Anah

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DECISION

Le directeur général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 321-7,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-3 et R. 232-6,

Vu le décret du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique, notamment l'article 7,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique,

Vu l'arrêté du 22 mai 2023 modifié portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté du 24 septembre 2026 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1er octobre 2026,

Vu la décision du 29 septembre 2023 nommant Laëtitia MALOISEL responsable de l'unité animation des compétences et du réseau du service conseil et appui aux territoires de la direction des stratégies et des relations territoriales de l'Agence nationale de l'habitat, à compter du 1er mai 2023,

DECIDE :

Article 1 : **Délégation permanente** est donnée à Laëtitia MALOISEL à l'effet de valider et de signer, au nom du directeur général, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentant du pouvoir adjudicateur :

- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 40 000 € HT relevant de l'unité animation des compétences et du réseau ;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € HT passés dans le cadre d'un marché public relevant de l'unité animation des compétences et du réseau ;
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant de l'unité animation des compétences et du réseau ;

Article 2 : La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement des attributions ou au départ de l'agent.

Lu et accepté

La responsable de l'unité animation des compétences et du réseau du service conseil et appui aux territoires de la direction des stratégies et des relations territoriales de l'Agence nationale de l'habitat

Laëtitia MALOISEL

Fait à Paris, le 1er octobre 2026

Le directeur général
de l'Agence nationale de l'habitat

Pierre CUNÉO

Décision mise en ligne sur le site anah.fr le : 1er octobre 2026